696 (2026-2027) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

29 SEPTEMBRE 2026

LE SANS-ABRISME ET L'ACCÈS AU LOGEMENT *

Audition de :

- **Mme Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL) ;**
- **M. Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APEL) Logement et Insertion ;**
- **M. Dechenne, Directeur gérant de la société de logement de service public (SLSP) Centr'Habitat ;**
- **Mme Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS) ;**
- **Mme Meys, Directrice de l'agence immobilière sociale (AIS) PROMO-LOGEMENT**

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'énergie,
du climat et du logement

par

M. Massaki Mbaki et Mme Morreale

4e session de la XIIe législature
* Voir CRIC (2026-2027) – N° 17

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Audition 3

IV. Rapport 4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : parlwal.be/YSnFB.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'énergie, du climat et du logement a procédé à l'audition de Mme Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL), MM. Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APEL) Logement et Insertion, Dechenne, Directeur gérant de la société de logement de service public (SLSP) Centr'Habitat, Mmes Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS), et Meys, Directrice de l'agence immobilière sociale (AIS) PROMO-LOGEMENT, sur le sans-abrisme et l'accès au logement.

I. RÉSUMÉ

La Commission de l'énergie, du climat et du logement a procédé à des auditions sur la problématique du sans-abrisme et l'accès au logement.

II. PROCÉDURE

En date du 13 juillet 2026, la Commission a décidé de procéder à l'audition d'un représentant habilité de la société de logement de service public (SLSP) Centr'Habitat, d'un représentant habilité du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL) et d'un représentant habilité de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS), sur le sans-abrisme et l'accès au logement.

La Commission a procédé à l'audition de Mme Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL), MM. Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APEL) Logement et Insertion, Dechenne, Directeur gérant de la société de logement de service public (SLSP) Centr'Habitat, Mmes Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS), et Meys, Directrice de l'agence immobilière sociale (AIS) PROMO-LOGEMENT, le 29 septembre 2026.

Ont participé aux travaux : Mme Bernard, MM. Cloquet, Collignon, Devin, Evrard, Mme Goffinet, MM. Janssen, Maroy (Président), Massaki Mbaki (Rapporteur), Mme Morreale (Rapporteuse).

Ont assisté aux travaux : Mme Cremasco, M. Dupont, Mme Linard.
Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, des Aéroports et du Logement.

III. AUDITION

Le 29 septembre 2026, la Commission de l'énergie, du climat et du logement s'est réunie afin de procéder à l'audition de Mme Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL), MM. Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APEL) Logement et Insertion, Dechenne, Directeur gérant de la société de logement de service public (SLSP) Centr'Habitat, Mmes Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS), et Meys, Directrice de l'agence immobilière sociale (AIS) PROMO-LOGEMENT, sur le sans-abrisme et l'accès au logement.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : parlwal.be/66cYs, pp. 1-37.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,	Le Président,
C. MASSAKI MBAKI	O. MAROY
C. MORREALE	